

Épalinges
Commune

Préavis au Conseil communal

Rapport de gestion, incluant les réponses de la
Municipalité aux observations de la Commission de
gestion 2024

Administration générale

Municipalité

Préavis n° 09/2025 adopté par la Municipalité, le 26.05.2025

Table des matières

1	Rapport de la Municipalité sur sa gestion	2
2	Réponses aux observations de la Commission de gestion.	2
5	Conclusion	6

1 Rapport de la Municipalité sur sa gestion

Conformément aux dispositions de l'article 112 du règlement du Conseil communal et à l'article 93c, al. 2 de la Loi sur les Communes, la Municipalité a l'honneur de présenter au Conseil communal son rapport de gestion sur l'année 2024, joint au présent préavis.

Le rapport de la Commission de gestion (Cogest) est également joint et rend compte des visites dans les différents dicastères et services de l'administration communale ainsi que des observations formulées pour la Municipalité et des réponses qui ont été apportées.

2 Réponses aux observations de la Commission de gestion

	Observations de la COGEST	Réponse de la Municipalité
1	Au vu des divers audits et de l'évolution de la Commune, une réorganisation/ restructuration globale ou partielle des dicastères et services serait nécessaire pour plus d'efficacité.	Des réflexions sont en cours concernant la répartition des dicastères en général et l'organisation de l'administration communale afin de la rendre plus efficace et structurée. Certaines modifications pourraient intervenir rapidement, d'autres pourraient se faire avec le changement de législature.
2	La Municipalité devrait s'assurer que les chefs de Service ont des compétences de management et de leadership.	Les chefs de Service actuellement en poste ont tous fait l'objet d'un recrutement attentif et poussé afin de s'assurer qu'ils possèdent toutes les compétences requises pour leur poste. Il est évident que la Municipalité inclut dans ces compétences requises le management et le leadership.

3	<p>Pour maintenir un équilibre entre externalisation et souveraineté numérique, il serait important de conserver un ETP d'informaticien au sein de la commune.</p>	<p>Le projet d'externalisation de l'informatique communale à la Commune de Pully est en cours. La première étape du projet a été finalisée, la deuxième étape va consister à la mise à niveau de nos infrastructures. Le chapitre concernant les ressources internes à la Commune d'Épalinges sera abordé durant cette nouvelle étape. Un préavis sera soumis au Conseil communal en temps utile.</p>
4	<p>La conciergerie devrait être sous la responsabilité d'un seul municipal. Idéalement, il faudrait créer un service de logistique pour toute la Commune.</p>	<p>Depuis 2014, tous les achats sont gérés par le Centre Achat Logistique Epalinges (CALE), rattaché au Service UAE&D. Le matériel et les produits sont ainsi uniformisés pour tous les concierges.</p> <p>80% des activités déployées par la conciergerie concernent les écoles.</p> <p>Des réflexions sont en cours concernant la répartition des dicastères en général et l'organisation de la conciergerie en particulier.</p>
5	<p>A l'instar des Finances, il serait judicieux que le Service RH soit également doté d'un-e DRH.</p>	<p>La Municipalité partage la vision de la Commission de gestion quant à la nécessité, pour notre Commune, d'avoir un.e chef.fe de Service RH à même de relever les nombreux défis qui se présentent.</p> <p>Quelle que soit la dénomination utilisée pour qualifier la/le responsable du Service RH, il est nécessaire que cette personne ait une expérience confirmée et une formation poussée, ainsi qu'une vision stratégique sur le long terme.</p> <p>Dans cette perspective, il s'agit aussi bien de développer les compétences des personnes présentes que d'y être attentifs lors d'éventuels futurs recrutements.</p> <p>La recherche de le-la- prochaine chef-fe de Service tiendra compte de cette observation.</p>

6	Pour les postes de cadres, un assessment devrait systématiquement être demandé.	La Municipalité recourt régulièrement à des assessments pour le recrutement des cadres. Cela dit, elle n'en fait pas un principe absolu. Elle se réserve la possibilité d'adapter la procédure au cas par cas en fonction des particularités liées au poste et aux candidats.
7	La COGEST attend avec impatience le nouveau Statut du personnel.	<p>L'observation de la COGEST est partagée par la Municipalité. La première étape consistant à passer en revue tous les articles de l'actuel Statut du personnel a pris fin. Des orientations ont été choisies, des adaptations et suppressions ont été opérées.</p> <p>Le 26 mai, la Municipalité a rencontré son avocat conseil spécialisé dans le droit du travail afin qu'il nous assiste dans la relecture du nouveau règlement du personnel. Durant cette deuxième étape, son rôle ainsi que celui du Service RH consiste à la conseiller. Dès que cette deuxième étape sera terminée, ce document sera soumis aux chef.fe.s de Service, à la commission du personnel et à l'ensemble du personnel pour consultation. Puis, il sera soumis au Conseil communal et in fine au département concerné.</p>
8	L'introduction d'un outil unifié de gestion du temps pour les employés de tous les services devrait être priorisé.	L'implémentation de l'outil de gestion du temps Mobatime constitue également une priorité pour la Municipalité. Les travaux visant à étendre cet outil à tous les Services viennent d'être repris avec la nouvelle équipe RH.
9	La Commune gagnerait en image, notoriété et crédibilité en améliorant sa stratégie globale de communication interne et externe.	Actuellement, la communication externe de la Commune regroupe le Palinzard, le Sortir, l'application mobile et l'utilisation active des réseaux sociaux. Dans sa majorité, la population donne des échos très positifs sur l'utilisation de ces différents canaux de communication. Il est évidemment toujours possible d'améliorer ce domaine d'activité.

10	Le rapport de gestion devrait être exclusivement mené à bien à l'interne, sans faire appel à une personne externe.	L'externalisation du rapport de gestion, validé par le Conseil communal lors du budget 2025 pour un montant de CHF 4'000.-, a permis de retravailler les textes de l'ensemble du rapport de gestion et, par conséquent, de le réduire d'une trentaine de page tout en le rendant plus lisible. En simultanément, l'aspect visuel du rapport a été adapté à la nouvelle identité visuelle communale. Cette vision extérieure a permis d'apporter un nouveau regard sur la configuration du rapport de gestion qui était jusqu'à alors relativement indigeste à la lecture. Une analyse est en cours pour permettre au rapport de gestion d'être encore plus accessible, lisible et moderne.
11	La Commune devrait dans la mesure du possible éviter de faire appel à des prestataires externes.	De manière générale, la Commune privilégie les compétences, nombreuses, dont elle dispose en interne. Toutefois, un certain nombre de domaines doivent faire l'objet d'une externalisation, que cela soit pour apporter des compétences ou des ressources supplémentaires de manière limitée dans le temps. La Municipalité détermine si une externalisation au cas par cas, en fonction des besoins, est nécessaire.
12	Au vu de l'implication financière croissante de la Commune, la gouvernance de l'AAEE dans le cadre de la convention devrait être renégociée pour donner plus de pouvoir de décision à la Commune.	<p>Il s'agit d'une orientation que la Municipalité a envisagée. Toutefois, une telle évolution impliquerait une éventuelle dénonciation préalable de la convention actuellement en vigueur, signée en 2019.</p> <p>Au vu de l'implication financière croissante de la Commune dans les activités de l'AAEE, la gouvernance de l'association devra faire l'objet d'une renégociation dans le cadre de la convention, afin de permettre à la Commune un rôle accru dans les prises de décision.</p>

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

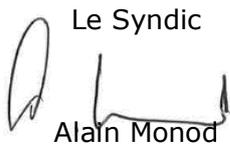
LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 09/2025 de la Municipalité du 26 mai 2025 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. de prendre acte du rapport de gestion 2024 de la Municipalité ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'année 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



Le Secrétaire municipal

Damien Bally

Annexes :

- Rapport de gestion 2024 de la Municipalité
- Rapport de la commission de gestion 2024